

Conseils communaux

Séance du 25 août 2016

La séance est ouverte par Madame la Présidente à 20h10.

Préalablement à l'ouverture de la séance, Mme la Bourgmestre excuse Mr Lerusse Cédric, Président du CPAS et Mme Hubert-Bernard, Myriam.

Avant d'aborder l'ordre du jour, Madame La Présidente sollicite l'urgence pour l'approbation du point relatif à la vente de bois et le retrait du point relatif à l'ASBL La Renaissance en attendant les informations complémentaires. Le Conseil émet un avis favorable sur l'ajout d'un point supplémentaire et le retrait d'un point.

SÉANCE PUBLIQUE

Le Conseil,

Décide, à l'unanimité, d'approuver la modification budgétaire ordinaire n°1 – 2016.

Décide, à l'unanimité, d'approuver le budget 2017 de la FE de Devantave.

Décide, à l'unanimité, d'approuver le budget 2017 de la FE de Hodister-Gênes.

Décide, à l'unanimité, d'approuver l'avenant 7 (hall d'entrée et escalier) pour l'aménagement de deux logements (de transit et d'insertion) dans le corps de logis de l'ancienne gendarmerie.

Décide, à l'unanimité, d'approuver les conditions et le mode de passation (modifications à la suite des remarques du pouvoir subsidiant) du marché relatif aux travaux d'entretien extraordinaire de la voirie en 2016 (mode de passation : adjudication ouverte).

Décide, à l'unanimité, d'approuver les conditions et le mode de passation du marché relatif aux aménagements des abords de la maison communale (mode de passation : procédure négociée sans publicité).

Décide, à l'unanimité, d'octroyer un subside exceptionnel à l'ASBL La Renaissance (point reporté).

Décide, à l'unanimité, d'allouer une subvention au GAL Pays de l'Ourthe pour l'exercice 2016 (5 000€).

Décide, à l'unanimité, d'approuver la convention annuelle et l'octroi d'une subvention à « Cultures en Ourthe et Salm » pour l'exercice 2016 (6198 €).

Décide, à l'unanimité, d'approuver le rapport d'activités 2015-2016 et le plan d'actions 2016-2017 (ATL).

Décide, à l'unanimité, d'établir un contrat de supracommunalité entre la Province et les communes du Luxembourg.

Décide, par 8 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention, de se tourner prioritairement vers la Maison du Tourisme d'Houffalize-La Roche en Ardenne sous réserve de la connaissance des critères qui nous seront imposés et d'une juste répartition des couts.

Décide, à l'unanimité, d'approuver les conditions de la vente de bois du 21 octobre 2016 à 17h et 18h.

Prend connaissance des arrêtés du Bourgmestre.

Prend connaissance des décisions de l'autorité de tutelle.

Information : La commune a reçu ± 50 000 € en moins du Fonds des communes parce qu'elle ne taxe pas assez.

La séance publique est clôturée à 21h20.

SÉANCE À HUIS CLOS

Fin de la séance de Conseil à 21h35.